

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE LILLE  
COMMUNE DE VERLINGHEM

**Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi trois avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-sept mars deux mil vingt-cinq, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

**Nombre de conseillers en exercice : 19**

**Membres présents :**

M. Thierry BONTE, Maire.

M. Benoît BOUREL – Mme Anne GOFFAUX – M. Damien DELAIRE – Mme Gaëlle COMBRIS – M. Philippe BUISINE, Adjoints au Maire.

Mme Elsa BLANQUART, Conseillère Municipale Déléguée.

Mme Dominique QUINART – M. Bruno POLLEZ – Mme Nathalie MASSON – Mme Capucine MAYEUR – M. Grégoire HAMY – M. Éric FORESTIER – M. Antoine CREPIN – Mme Christiane MEURILLON – Mme Virginie HUGBART-DELANNOY, Conseillers municipaux.

**Absents excusés :**

M. Christophe GAQUIERE, Conseiller municipal délégué (pouvoir à Mme Anne GOFFAUX) – M. Bernard DECLERCK, (pouvoir à M. Philippe BUISINE) – Mme Annick GOUSSEN, (pouvoir à M. Eric FORESTIER), Conseillers Municipaux.

**Secrétaire de Séance :** M. Antoine CREPIN.

**N° 2025-18 - Objet : Frelons asiatiques – Dispositif d'aide financière à la destruction de nids.**

Rapporteur : M. Benoit BOUREL.

Monsieur BOUREL expose à l'Assemblée que la présence du frelon asiatique et son développement rapide sur le territoire de la commune sont avérés. Le coût de la destruction d'un nid de frelons asiatiques peut être onéreux et constitue un frein à l'éradication de l'espèce par les particuliers.

En complément des actions de piégeage déjà entreprise par la commune sur ses terrains, il est proposé la mise en place d'un dispositif d'aide financière au bénéfice des particuliers habitant la commune, afin de participer à la lutte collective contre le frelon asiatique, de protéger la santé publique des habitants et concourir ainsi au maintien de la biodiversité.

Outre la destruction des nids sur les terrains communaux, la Commune prendrait donc à sa charge les destructions de nids sur les terrains communs des lotissements et prendrait également à sa charge 50% du coût de destruction sur les terrains privés des particuliers.

**Descriptif du dispositif d'aide financière proposé :**

**Pour les espaces communs des lotissements :**

Prise en charge totale des frais de destruction des nids de frelons asiatiques sur les espaces communs des lotissements.

**Pour les terrains privés des particuliers habitant la commune :**

Participation à hauteur de 50% du coût Toutes Taxes Comprises de destruction d'un nid de frelon asiatique supporté par le bénéficiaire, plafonnée à 70,00 €, quel que soit le prestataire engagé.

Modalités de mise en œuvre de l'aide financière :

- Présentation de la facture attestant la destruction d'un nid de frelon asiatique, établie par un professionnel qui devra justifier d'un agrément pour l'application de produits antiparasitaire à usage agricole et d'une assurance de responsabilité civile professionnelle pour l'utilisation de ces produits.
- Présentation d'un justificatif de domicile (avis d'imposition de la taxe foncière, quittance de loyer, facture d'électricité, facture de gaz, facture d'eau, facture d'abonnement à la téléphonie fixe/internet, quittance ou facture d'assurance). Les factures de téléphonie mobile ne seront pas acceptées.
- Remise du Relevé d'identité bancaire.

Sur proposition de la Commission Transition énergétique, écologique et citoyenne et de la Commission de Finances,

Où l'exposé,

Après en avoir délibéré,

L'Assemblée, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver la mise en place du dispositif d'aide financière pour la destruction des nids de frelons asiatiques à hauteur de 50% du coût TTC, plafonné à 70,00 € selon les modalités précitées ;**
- **D'adopter les modalités pratiques et les critères d'éligibilité précités ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs, techniques et financiers se rapportant à la mise en œuvre de la présente délibération,**
- **D'autoriser le versement de ces aides à l'aide des crédits inscrits aux budgets 2025 et suivants.**

Le secrétaire de séance,  
Antoine CREPIN.



Ainsi fait et délibéré.  
Pour extrait conforme.  
Le Maire,  
Thierry BONTE.



Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Préfecture le ..... **15 AVR 2025**  
et de la publication le ..... Thierry BONTE, Maire.

**16 AVR. 2025**



## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Verlinghem  
Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2025_18
Objet :	Dispositif d'aide financière à la destruction de nids de frelons asiatiques
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-04-03 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	059-215906116-20250403-2025_18-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 059-215906116-20250403-2025_18-DE-1-1_0.xml	text/xml	891 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : del_2025_18.pdf Nom métier : 99_DE-059-215906116-20250403-2025_18-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	80.2 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 avril 2025 à 10h18min05s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 avril 2025 à 10h18min26s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 avril 2025 à 10h18min32s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 avril 2025 à 10h52min54s	Reçu par le MI le 2025-04-15